

COORDONNEES

**50 Bd Franck Pilatte
06300 Nice**

Tel fixe : 04.93.89.23.33

Tel mobile : 06.75.79.13.12

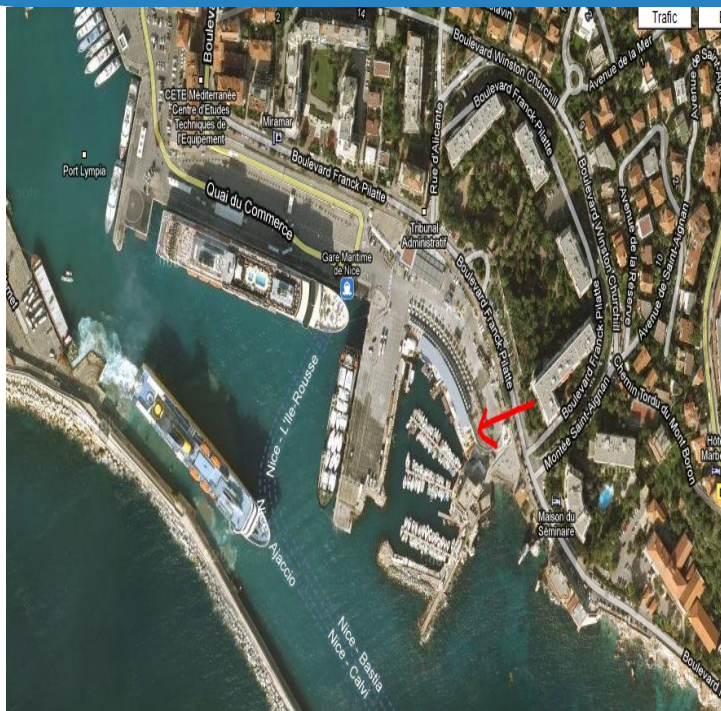
Email :

cdb@plongeeaignautique.fr

Site :

www.plongeeaignautique.fr

NOUS TROUVER



Accès par le 50 bd Franck Pilatte
(Escalier et ascenseur en face du Club Nautique)

Parking à proximité

Ouvert du lundi au samedi
en saison

Hors saison consultez notre site internet

Départ des bateaux 8h30 et 12H30

Rendez-vous une demi-heure avant

Association de gestion Loi 1901
FFESSM n°33060400
déclaration jeunesse et sport n° 98.12-06
agrément jeunesse et sport 06-S-10-12-D
N° Siret 418 532 040 00015
N° Siren 418 532 040



**PLONGEE
AIGLE NAUTIQUE**

**Plongeur
Nitrox
confirmé**



CONDITIONS DE CANDIDATURE:

- être titulaire de la licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité
- être âgé d'au moins 16 ans à la date de la délivrance
- être titulaire du niveau 2 de la F.F.E.S.S.M ou d'un brevet admis en équivalence
- être titulaire de la qualification de PLONGEUR NITROX de la F.F.E.S.S.M ou d'un brevet admis en équivalence
- présenter le carnet de plongée
- avoir effectué un minimum de 10 plongées à l'air dans la zone des 30 à 40 mètres attestées sur le carnet de plongée ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment remplie.
- avoir effectué un minimum de 6 plongées Nitrox, dont 4 au moins pendant la formation, attestées par un Moniteur Nitrox FFESSM
- être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique établi depuis moins d'un an à la date d'exécution des épreuves.

PRESENTATION

La qualification de **PLONGEUR NITROX**

CONFIRME n'est pas un brevet.

La formation s'effectue exclusivement en milieu naturel.

Elle est validée par un moniteur Nitrox confirmé FFESSM ayant assuré la formation.

Les plongeurs titulaires de la qualification **PLONGEUR NITROX CONFIRME** pourront utiliser tous les mélanges Nitrox couramment utilisés ainsi que l'oxygène pur en décompression.

Les plongeurs nitrox confirmés ont les mêmes prérogatives que celles définies dans le code du sport correspondantes à leur niveau de plongée.



PARTICIPATIONS AUX FRAIS

Licence et cotisation

(la licence est obligatoire, elle comporte une assurance en responsabilité civile et permet d'accéder à une assurance complémentaire spécifique à l'activité.)

148€*

Fournir un certificat médical

***au 01/09/24**

Le stage

Dispensé par des moniteurs brevetés, il inclue les plongées, le prêt du matériel, les cours théoriques et la carte de validation CMAS/FFESSM

Stage de 1 séances théoriques et 4 plongées

246€